

Le Conseil fédéral joue avec le feu

21 octobre 2020

Pour comprendre ce qui s'est passé à Berne la semaine dernière dans le dossier européen, il faut commencer par rappeler qu'il y a deux sortes de secrétaires d'Etat. La loi d'organisation de l'administration dispose qu'un directeur d'office peut se voir investir du titre de secrétaire d'Etat : il dirige alors un secrétariat d'Etat. Au DFAE, c'est le directeur politique qui en bénéficie. Le départ de la titulaire, Mme Krystyna Marty, prévu de longue date pour la fin de l'année, rendait urgent le choix d'un successeur.

M. Roberto Balzaretti, négociateur en chef du dossier européen, était secrétaire d'Etat à titre temporaire (oui, comme le général de Gaulle) en vertu d'un autre paragraphe de ladite loi, car il avait le mandat de représenter la Suisse « à des négociations internationales au plus haut niveau ». Il a été nommé chef de la Direction des Affaires européennes qui a été soustraite à l'autorité de la Direction politique. Cette situation de doublon a été créée pour des questions personnelles le 31 janvier 2018 : il n'était alors question ni de structure ni de stratégie. Le Conseil fédéral a rétabli l'organigramme antérieur à partir du 1^{er} janvier 2021. Le Conseiller fédéral Ignazio Cassis se proposait de faire passer M. Balzaretti d'un poste de secrétaire d'Etat à un autre, plus permanent. Mais ce dernier a été victime d'une cabale : des membres de sa délégation ont mis en cause sa manière de négocier; la gauche en a fait son bouc émissaire. Le Conseil fédéral lui a laissé la charge d'expliquer le projet de traité institutionnel lors des consultations organisées au premier semestre de 2019. Il a eu le tort de présenter le traité pour ce qu'il est : un document équilibré comportant des concessions mutuelles et qui donne une solide assise juridique au concept des Bilatérales, y compris aux mesures d'accompagnement tant décriées par l'UE jusqu'alors. M. Jakob Kellenberger, l'ancien Secrétaire d'Etat qui a négocié les Bilatérales I rappelle que seul un excellent négociateur pouvait amener l'UE à aller au-delà de ses propres directives pour tenir compte des positions suisses. Or c'est précisément le cas pour ce qui est de la protection des salaires...

L'accord institutionnel peut-il échouer, alors même qu'il consolide les conditions de la voie bilatérale voulue par la Suisse ? Certes, il ne faut pas préjuger des résultats de l'exercice de « clarification » auquel la nouvelle Secrétaire d'Etat, Mme Livia Leu, va procéder. Mais ce qui filtre des instructions qu'elle va recevoir incite à penser que le Conseil fédéral joue avec le feu. Le gouvernement remet partiellement l'ouvrage sur le métier parce qu'il estime ne pas avoir de majorité dans la population pour approuver l'accord. Mais il n'a pas levé le petit doigt pour en obtenir une, laissant tout le travail au Secrétaire d'Etat Balzaretti auquel on reproche maintenant d'en avoir trop fait et d'incarner le « monde d'avant » ! Il se trouve que les Etats membres de l'UE ont aussi une opinion publique à satisfaire, relève M Kellenberger. La Suisse ne peut à la fois réclamer un accès privilégié au marché commun- l'essence des Bilatérales- et se prévaloir de sa qualité de non-membre de l'UE dès que celle-ci lui demande une contrepartie. C'est ce que M. Balzaretti avait compris. En principe la Suisse est favorable à la création d'un marché homogène : mais comment pourrait-il y avoir deux définitions de la libre circulation dans cet espace, l'une qui serait limitée aux travailleurs selon la conception suisse, l'autre qui inclut depuis 1992 la notion de citoyens européens ? Le Conseil fédéral veut aussi savoir ce qui se passerait en cas d'abandon du projet de traité institutionnel. Ce sera la plus courte réponse de l'histoire diplomatique : rien ! Les accords bilatéraux seront peu à peu grignotés par l'érosion, les équivalences à l'exportation ne seront pas renouvelées, la coopération sera progressivement réduite à celle qui a cours avec un Etat tiers, nous resterons amis à défaut d'être des partenaires privilégiés et la Suisse cessera d'être le pays qui paradoxalement profite le plus de l'intégration européenne.

François Nordmann